

VICTIMISATION SECONDAIRE EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES : DE LA CONCEPTUALISATION À LA RÉPARATION

VENDREDI 6 MARS 2026

Amphi 1 de la faculté de droit, économie et administration de Metz

Inscription obligatoire : u2l.fr/conf-victimisationsecondaire

Programme du colloque organisé par les étudiants du Master 2 Droit des responsabilités et de la réparation, Université de Lorraine

sous la direction scientifique de Sophie DUMAS LAVENAC et Chloé LIEVAUX, MCF Université de Lorraine / IFG



ifg.univ-lorraine.fr

Lo Sardo

VICTIMISATION SECONDAIRE EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES : DE LA CONCEPTUALISATION À LA RÉPARATION

Présentation du sujet :

Dans un contexte où la lutte contre les violences sexuelles occupe une place croissante dans le débat public et judiciaire, la victimisation secondaire apparaît comme un phénomène révélateur des tensions entre la protection des victimes et les exigences procédurales. Si la victimisation primaire correspond à la souffrance initiale résultant de l'infraction, la victimisation secondaire désigne, quant à elle, la souffrance additionnelle engendrée par le traitement judiciaire, social ou médiatique de l'affaire. Longtemps ignorée, la notion de victimisation secondaire émerge aujourd'hui dans les débats juridiques et éthiques, notamment mise en lumière par le procès Depardieu et très récemment, dans l'affaire Le Scouarnec. Alors que le procès pénal est en principe tourné vers la répression de l'auteur, il lui est aussi demandé de réparer, tant le trouble causé à l'ordre public qu'à la victime. Or, la victimisation secondaire tend à rendre visible la potentialité d'un nouveau dommage, susceptible d'engendrer des responsabilités. C'est pourquoi les étudiantes et étudiants du Master 2 droit de la responsabilité et de la réparation ont décidé de s'emparer de ce thème. L'absence de recherche collective à ce jour les a conduit à envisager une manifestation pluridisciplinaire. Ce colloque entend créer un espace de réflexion et de dialogue afin d'appréhender plus finement les contours de la notion, et réunira chercheurs, magistrats, avocats, psychiatre et experts. Il vise à penser une justice capable de trouver un équilibre entre protection des victimes et droits de la défense, entre humanité et rigueur procédurale.

D'un point de vue méthodologique, cette manifestation a été construite en trois temps. La première partie posera le cadre conceptuel de sa notion et sa réception en droit européen des droits de l'Homme et en droit interne. La deuxième partie sera consacrée à une approche comparative et prospective. Enfin, la troisième partie se déroulera sous la forme d'une table ronde et portera sur la prévention et les réformes procédurales destinées à limiter et prévenir la victimisation secondaire.

**9H00 : Allocution d'ouverture,
HUGO STAHL, Administrateur provisoire de la faculté
FRANÇOIS MONCASSIN, Directeur de l'Institut François Gény**

PREMIERE PARTIE : ÉTAT DES LIEUX DE LA NOTION DE VICTIMISATION SECONDAIRE

1. LA RÉCEPTION DE LA NOTION, APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

9H20 : Comprendre la double souffrance des victimes,
BENJAMIN NASRI, Médecin à la Maison de la Résilience, CHRU de Nancy

9H40 : Réflexion éthique et juridique autour de la victimisation secondaire,
ÉRIC MARTINENT, Maître de conférences en droit public (associé), Université Jean Moulin Lyon III

10H00 : La réception de la notion par le droit européen des droits de l'homme,
ANNE-BLANDINE CAIRE, Professeure de droit privé et sciences criminelles,
Université Clermont Auvergne

10H20 : Échanges avec la salle et pause

2. L'ÉMERGENCE DE LA NOTION, LES PROCÈS DEPARDIEU ET LE SCOUARNEC

10h50 : La victimisation secondaire, réparation d'un préjudice moral aggravé, CARINE DURRIEU-DIEBOLT, Avocate au barreau de Paris

11h10 : La police de l'audience et le rôle des avocats des parties civiles et du bâtonnier,
SARAH UTARD, Avocate au barreau de Metz

11h30 : La victimisation secondaire pour cause sérielle ?
CHLOE LIEVAUX, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Lorraine

11h50 : Échange avec la salle

12h20 : Pause Déjeuner

DEUXIÈME PARTIE : APPROCHES COMPARATIVES ET PROSPECTIVES

1. LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES DE LA VICTIMISATION SECONDAIRE

13H30 : La réception espagnole de la notion,

MARION LACAZE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Bordeaux

13H50 : La réception canadienne de la notion,

JULIE DESROSIERS, Professeure, Université Laval et LAURENCE DUBE, Doctorante en psychologie, Université Laval

2. LA PROPOSITION D'UN RÉGIME JURIDIQUE

14H10 : L'adaptation à la victimisation secondaire des régimes de responsabilité mobilisables dans le procès pénal,

ETUDIANTS DU M2 DROIT DES RESPONSABILITES ET DE LA REPARATION

14H30 : Le point de vue du représentant de l'ordre des avocats : l'opportunité d'une sanction disciplinaire ? FRANÇOIS BATTLE, Avocat Bâtonnier de l'ordre des avocats de Metz

14h50 : Échange avec la salle et pause

TROISIÈME PARTIE : LA PRÉVENTION DE LA VICTIMISATION SECONDAIRE

15H20 : Perspectives pratiques de prévention de la victimisation secondaire,

MARGAUX CAMOUS, Doctorante en droit privé et sciences criminelles, Université de Clermont Auvergne

16H20 : La justice restaurative au soutien de la prévention de la victimisation secondaire ?

LUCIE DEKENS, Coordonnatrice de l'antenne Nord-Est de l'Institut Français pour la Justice Restaurative

16H40 : 1ère table ronde : Constater et prévenir la victimisation secondaire

17h10 : 2nde table ronde : Concilier l'efficacité de la procédure avec la prévention de la victimisation secondaire ?

17H40 : PROPOS CONCLUSIFS

SOPHIE HOCQUET-BERG, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université de Lorraine